

La formation Moto :

A1	A2	A	
• Motocyclettes avec ou sans side-car : - cylindrée max : 125 cm³, - puissance max : 11 kW - rapport Puissance/ Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. • Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	• Motocyclettes avec ou sans side-car : - Puissance ≤ à 35 kW - Rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

Épreuves plateaux	Épreuve à allure réduite	- Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. - Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	- À l'issue de l'exercice sans l'aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	Interrogation Orale	- Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	Épreuve à allure plus élevée : freinage	- Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
	Épreuve à allure plus élevée : évitement	- Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Épreuve en circulation	• Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation	

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

A2 vers A formation de 7 heures

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une **puissance supérieure à 35 kW** ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie **trois mois avant la date anniversaire** des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Véhicule utilisé

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

- puissance minimale de 50 kW
- cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne
- rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique
- poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto.

Enseignement

- La **formation dure 7 heures**, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

2 h de théorie

- Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.
- Conduite et produits psychoactifs.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard,
- comment choisir sa moto,
- les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- la pression sociale (publicité, travail ...),
- la pression des pairs, etc.

2 h de maniabilité hors circulation

- S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.
- Explications et travail sur :
 - les situations de changements de direction à droite et à gauche,
 - le freinage,
 - les techniques d'inclinaison.

3 h de circulation et clôture de la formation

- Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

À la fin de la formation, **une attestation est remise par votre auto-école**. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

